

## **9.8. TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée par voie écrite pour le traçage des lignes de rues;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Lignes Maska;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, pour les montants suivants :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Ligne centrale double continue                                   | 590 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale simple en alternance<br>entre espacée et continue | 499 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale espacée   | 230 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne blanche  | 340 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale simple continue                                   | 340 \$, plus taxes du kilomètre; |

selon la soumission présentée par monsieur Jean-Sébastien Roy en date du 2 avril 2024.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Lignes Maska.

---

**Résolution 27-04-2023**

**9.6. TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée par voie écrite pour le traçage des lignes de rues;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Lignes Maska;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le traçage des lignes de rues à la compagnie Lignes Maska, pour les montants suivants :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Ligne centrale double continue                                   | 590 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale simple en alternance<br>entre espacée et continue | 499 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale espacée   | 220 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne blanche  | 340 \$, plus taxes du kilomètre; |
| - Ligne centrale simple continue                                   | 340 \$, plus taxes du kilomètre; |

selon la soumission présentée par monsieur Jean-Sébastien Roy en date du 28 mars 2023.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Lignes Maska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers